

Berne

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 806

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En finir avec les privilèges

Sur la foi de la propagande électorale, la Loi Wellhauser (DP 804) aurait dû facilement passer le cap: faite pour les riches aux dires de ses adversaires, destinée aux revenus moyens et petits à en croire ses partisans, elle avait tout pour plaire à une large majorité. D'autant plus que selon un sondage d'opinion une majorité de locataires exprimaient leur désir de devenir propriétaires. Si on ajoute le fait que les partis bourgeois (46% des électeurs) appuyaient le projet, on ne peut qu'être surpris du résultat: c'est «non» à trois contre un.

Triomphe des locataires? Vite dit. Cette catégorie choyée par les partis politiques, surtout de gauche, est loin d'être homogène. Il y a d'abord tous ceux qui se sont abstenus, la grande majorité. Un désintérêt qui devrait enfin conduire à mieux calibrer cette fameuse crise du logement. Répétons-le: une crise qui est probablement beaucoup plus d'inadéquation entre les moyens et les besoins d'un certain

nombre de Genevois d'une part, et les logements dont ils disposent d'autre part. Une mauvaise distribution plus qu'une pénurie flagrante. Dans ce sens la revendication du Parti du travail — construire massivement des logements sociaux — est infondée.

A la gauche et aux organisations de locataires qui ont attaqué à juste titre ce coup de pouce de la collectivité à ceux qui sont déjà favorisés, de faire des propositions et d'appuyer des solutions qui profitent au premier chef aux habitants dont les besoins sont les plus criants. L'exigence de justice demande de remettre en question tous les privilèges nés d'une politique sociale du logement à large arrosage. Et cette remise en question sera aussi celle du «front uni» des locataires.

J. D.

PS. Une autre loi, qui elle n'a pas été attaquée en référendum, est maintenant en vigueur. Elle aidera ceux qui le désirent et dont le revenu se situe dans la fourchette prévue à acquérir un logement HLM. Seule son application permettra d'établir dans quelques années si les citoyens sont vraiment des locataires par vocation.

BERNE

Arithmétique électorale

Les élections cantonales bernoises se dérouleront le 27 avril mais déjà la classe politique est en effervescence et la presse suit. Grande question: y aura-t-il des changements?

La composition du Conseil exécutif reste inchangée depuis 1946: quatre représentants de l'UDC, trois socialistes, deux radicaux (les socialistes sont entrés à l'Exécutif en 1938 déjà avec deux élus). Cette année, la proportionnelle volontaire n'est pas souhaitée par les partis gouvernementaux. Rappelons que le système électoral est une forme

particulière du système majoritaire: tous les suffrages obtenus par les candidats sont additionnés; le total est alors divisé par le nombre de sièges à pourvoir (9). La majorité correspond à la moitié du quotient plus un, c'est-à-dire approximativement au dix-huitième du total des suffrages. Il n'y a pas de dépôt de candidatures, mais l'impression de listes est autorisée.

Deux partis gouvernementaux, tout d'abord le Parti radical puis l'UDC, jusqu'ici alliés, iront seuls à la lutte avec, chacun, un nombre de candidats supérieur à leur représentation actuelle. Si leurs électeurs conservent les réflexes traditionnels de voter «bourgeois», les socialistes se trouveront éliminés du prochain gouvernement qui comprendrait alors six représentants de l'UDC (majorité

absolue) et trois radicaux. Beaucoup de radicaux peuvent être tentés de voter de cette façon pour garantir le siège de leur parti au Conseil des Etats. Le Parti socialiste a de la peine à s'adapter à cette nouvelle situation. On ne lui fait plus de cadeaux. Les autorités du parti proposent au congrès de reporter les trois élus sortant. Les régions les plus traditionnelles approuvent cette situation conservatrice; ailleurs des sections proposent de présenter quatre, voire cinq candidats. Il est certain que le système électoral impose de limiter le nombre de lignes blanches sur les bulletins de vote, afin de faire hausser le seuil de la majorité. Il est aussi certain qu'une majorité basse favorise la puissante UDC. C'est pourquoi un autre scénario envisage six élus UDC (+2), deux élus socialistes (-1), et une élue radicale (-1), ce dernier siège pour tenir compte de la garantie constitutionnelle d'un siège pour le Jura bernois.

Et les listes d'opposition? Leurs chances sont minimes. Les candidats connus font défaut. Seule la conseillère nationale Leni Robert pourrait obtenir un succès d'estime, mais aux dernières élections au Conseil national la comparaison des suffrages personnels obtenus montre qu'elle s'est trouvée au 22^e rang des 29 élus bernois.

Il reste trois mois aux partis pour préparer leur stratégie. Parlera-t-on encore de caisses noires en avril? Récompensera-t-on l'UDC en lui accordant la majorité absolue au gouvernement?

CURIEUSES ALLIANCES

Nombreux apparentements dans les divers arrondissements de Zurich pour les prochaines élections communales. Relevons quelques cas très particuliers: apparentement UDC-Action nationale dans trois arrondissements et apparentement Parti socialiste-Organisations progressistes POCH dans quatre arrondissements (1982: dans un seul arrondissement).